

N'oublions pas nos bien-aimés Défunts.

M. F. X. Béfort, décédé à Sorel, le 21 Avril, après 3 jours de profession.

Dame Maxime Gauthier, décédée à Sorel, après avoir fait profession aux Trois-Rivières le 5 novembre 1878.

Dlle Léopoldine Cloutier, décédée en Juin, à Ste Rose, après 3 ans de profession.

R. I. P.

Indulgences que l'on peut gagner dans le mois

Indulgences Plénières.

Tous les jours, les nombreuses indulgences plénières et partielles du chemin de la Croix.

En récitant six *Pater*, *Ave* et *Gloria*, nombreuses indulgences plénières et partielles, une fois par mois pour les Tertiaires, et chaque jour pour les Cordigères. Pour gagner ces indulgences et celles du chemin de la Croix, la confession et la communion ne sont pas requises.

Le jour de la réunion mensuelle et un jour du mois, au choix de chaque Tertiaire, moyennant la confession, la communion et la visite d'une église ou d'un oratoire public.

Indulgences Partielles.

La visite prescrite aux Tertiaires pour les indulgences des Stations de Rome, doit régulièrement se faire dans l'église où est érigée la fraternité. Tout Tertiaire qui en serait empêché, peut satisfaire à cette condition en visitant son église paroissiale. La visite de l'église paroissiale peut même suppléer à la visite des églises du premier, du deuxième Ordre, et du Tiers-Ordre régulier, si l'on ne peut s'y rendre pour gagner les indulgences qui exigent cette visite. Dans ce cas, il faut remplir les autres conditions exigées, qui sont la confession, la communion pour les indulgences plénières, la visite, et la récitation de trois *Pater*, *Ave* et *Gloria*. Telles sont les conditions des indulgences à gagner dans les églises franciscaines.